

SCOT 2019 - Observations dans le cadre de l'enquête publique

Le projet du SCOT du pays Vaison Ventoux soumis à l'enquête publique identifie parfaitement les enjeux économiques et écologiques auxquels le territoire doit faire face. Par contre, il manque de vigueur quand il s'agit d'encadrer les actions et, en conséquence, court le risque de ne pas être à la hauteur des enjeux.

Je souhaite attirer votre attention sur un manque de cohérence entre les grandes orientations et principes du SCOT et leur transposition dans les choix d'aménagement.

Tout d'abord, il convient de faire le constat d'un manque d'ambition quant au renforcement de la ville-centre en tant que pôle de croissance : sa croissance démographique ne se démarque pas significativement de celle des villages bien que le développement de la ville-centre soit primordial pour la survie de l'ensemble des communes. Cette critique est largement portée par un nombre de personnes publiques associées.

Dans ce contexte, une des faiblesses du SCOT est notamment son indulgence vis-à-vis des multiples **extensions urbaines** des communes qui sont en décalage avec les besoins réels de logements ou encore très peu respectueuses des objectifs et principes du SCOT. Cette attitude contribue directement au déséquilibre du modèle de croissance choisi par l'ensemble des municipalités.

En connaissance de cause, je me réfère au cas de Puyméras, mais il y a sans doute d'autres communes qui peuvent s'y reconnaître.

Ainsi, l'étendue de l'extension urbaine de cette commune, telle que présentée dans le DOO, paraît difficile à réconcilier avec les orientations du SCOT :

- D'abord les besoins de conversion de terrains agricoles et naturels pour la création de nouveaux logements sont largement surestimés étant donné une réserve importante de logements et de terrains disponibles dans l'enceinte urbaine et une croissance démographique très ralentie.

Il convient de rappeler dans ce contexte que les statistiques de population et de logements utilisées pour le présent SCOT datent de 2012 et ne sont pas à jour. Le dernier recensement de 2017 par l'INSEE montre une forte décroissance de la population du village (de 640 en 2012 à 595 en 2017). Face à un nombre de logements quasi-constant, bien que légèrement inférieur à 2012, et 39 vacants, la réalisation de logements supplémentaires (estimée être entre 41 et 51) ne correspond pas à un besoin réel en terme de résidences principales. La création de plusieurs petits logements depuis 2017 a partiellement compensé un déficit existant sur ce segment et contribué à réduire le besoin d'extension urbaine.

- Il faut se rappeler que le dernier PLU de 2018 - en instance d'annulation devant le tribunal administratif - a même renoncé à réhabiliter des surfaces urbaines du centre historique et les a déclassifiées tout en rendant constructibles des terrains viticoles en AOC à haut rendement.

- La principale zone d'extension ainsi créée constituerait une bande urbaine dans un paysage à prédominance agricole et naturelle, privant ainsi le village de son ancrage champêtre. Le choix de cette extension urbaine du village, qui fait la jonction entre son périmètre actuel et le hameau de Rochesplanes, semble peu judicieux. Il est d'ailleurs en contradiction avec la charte du nouveau Parc Naturel Régional du Ventoux, à laquelle Puyméras s'est pourtant engagé.
- Le zonage proposé change encore un peu plus la morphologie du village en poursuivant un développement tentaculaire au détriment d'un développement concentrique, traditionnel des villages de colline de notre région. Au lieu de revitaliser le centre du village en restaurant des parties historiques et de promouvoir des modes de déplacements doux, la municipalité choisit l'artificialisation des sols et la voiture. Des lotissements saluant l'arrivée des randonneurs et des cyclistes ; ce n'est guère à l'image du village provençal à vocation agro-touristique.
- C'est sans parler de l'engorgement de l'avenue de Verdun qui assure la traversée du village entre la zone d'extension prévue et les D46 et D71. Cette voie est déjà particulièrement encombrée et dangereuse pour les piétons.

Afin de limiter l'extension urbaine des villages, il serait ainsi judicieux d'**appliquer les principes d'aménagement du SCOT d'une manière stricte quand il s'agit de définir ou de valider le périmètre des zones urbaines maximales.**

Je trouverais dommage que ce document de qualité soit décrédibilisé par des concessions à des ambitions autres que celles qui sont énoncées dans le SCOT. Ainsi, je souhaiterais qu'avant de finaliser le document toutes les zones d'extension urbaine soient passées au crible de leur compatibilité avec les objectifs et principes du SCOT. Le SCOT gagnerait ainsi en valeur comme cadre de référence du développement de notre région.

Ralf Maurer
Le 20 octobre 2020